

Félicitations,
votre voyage dispose
d'une garantie
supplémentaire !





Le GFG[®] vous protège !

Le Fonds de Garantie Voyages (GFG[®]) vous protège contre l'insolvabilité financière de votre organisateur de voyages, intermédiaire de voyages ou agence de voyages. En d'autres mots : le GFG[®] vous protège contre la faillite.

Malheureusement, cette dernière peut survenir à la suite de toutes sortes de circonstances : crise économique, mauvaises décisions de gestion, ... Internet a également permis l'accès à des sociétés nationales et internationales moins fiables, dont les offres présentent souvent des conditions plus intéressantes que celles du marché de voyage. Résultat ? Vous avez des problèmes. Chaque année nous pouvons en témoigner.

**Rendez-vous
sur www.gfg.be
et découvrez tous
les avantages des
membres
du GFG[®].**

Les avantages du GFG®.

Si vous réservez vos vacances auprès d'un **organisateur de voyages**, d'un **intermédiaire de voyages** ou d'une **agence de voyages** affilié auprès du GFG®, vous êtes protégé. En cas de faillite, différentes possibilités s'offrent à vous :

1. Pas encore parti ?

- Vous récupérez votre acompte ou la somme de votre voyage. Ainsi vous ne perdez pas votre argent et vous pouvez réserver un autre voyage.
- OU
- Le GFG® veille à ce que votre voyage puisse avoir lieu normalement, et ce, sans aucun encombre.

2. Déjà à destination ?

- Le GFG® fait en sorte que vous puissiez continuer votre voyage dans les meilleures conditions. Ou vous rentrez anticipativement en toute sécurité à la maison.

Quelle que soit la situation, le GFG® endosse toute la responsabilité financière.

Nous cherchons à chaque fois la meilleure solution, la plus efficace. En outre, nous essayons de limiter le plus possible les **préoccupations administratives et pratiques** des voyageurs. Un soulagement incroyable pour les victimes !

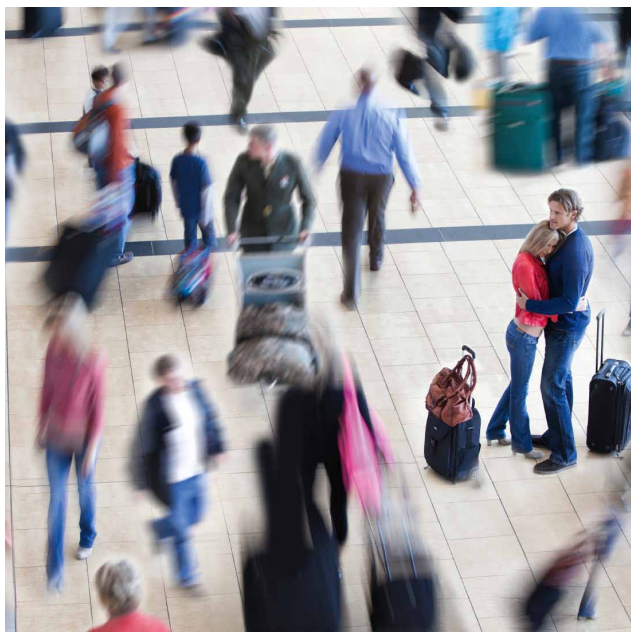


Le GFG[®] est à la disposition de tous.

Qui peut compter sur la protection et les services du GFG[®] ? Chaque voyageur ! Nous intervenons pour tous les types de voyage : **vacances au soleil, vacances de ski, long voyage exotique, city-trip, voyage d'affaires, ...** Et ce, tant pour les particuliers que pour les hommes d'affaires, les associations et les entreprises. Une condition essentielle ? Réserver votre voyage auprès d'un membre affilié auprès du GFG[®].

Déjà plus de 24.000 voyageurs aidés.

Depuis sa création en 1995, le GFG® a déjà aidé **plus de 24.000 voyageurs** ! En dépit de toutes les mesures de prévention, il s'agit tout de même d'un nombre considérable. Si vous traduisez cela en coût, vous obtiendrez facilement plus de **9 millions d'euros** de remboursements et d'interventions. De l'argent que ces voyageurs auraient autrement perdu.





Une protection préventive optimale.

Nous voulons éviter au maximum les faillites dans le secteur du voyage. C'est pourquoi le GFG® évalue dans les moindres détails la situation de tous ses membres.

Par le biais d'analyses détaillées, nous examinons leur situation financière, leur structure et leur fonctionnement. Un comité indépendant réalise cette étude de façon efficace et confidentielle. Nous pouvons ainsi détecter à temps les problèmes potentiels.

Grâce à cette approche préventive, nous pouvons éviter les faillites.

Ainsi, le GFG® peut garder le coût pour les organisateurs de voyages, intermédiaires de voyages et agences de voyages affiliés le plus bas possible.

La prévention est le mot d'ordre pour vous en tant que voyageur, et est un atout supplémentaire pour le secteur du voyage !

Une garantie qui ne vous coûte rien !

Le GFG® est une **association d'assurances mutuelles (AAM)**. Une initiative privée créée par et pour le secteur du voyage. Il ne s'agit pas d'une organisation commerciale qui doit réaliser des bénéfices ! Tous les organisateurs de voyages, intermédiaires de voyages et agences de voyages affiliés versent un petit pourcentage de leur chiffre d'affaires. Grâce à nos nombreux membres et à nos faibles frais d'exploitation, nous pouvons limiter le coût de l'assurance pour le secteur du voyage et vous ne devez ainsi rien payer de plus.

Retrouvez tous les membres du GFG® sur www.gfg.be

Découvrez tous les détails sur www.gfg.be

Le GFG® est une organisation structurée en tant que société d'assurances. Et comme vous le savez, les assurances ne sont pas une matière facile. Techniquement, cela signifie que, sur le plan des assurances et sur le plan juridique, seules les conditions reprises sur le site Internet sont valables.

Découvrez toutes les informations à ce sujet dans la rubrique « Conditions » sur www.gfg.be



Vous souhaitez être protégé en cas de faillite ?

Réservez alors vos voyages auprès d'un organisateur de voyages, d'un intermédiaire de voyages ou d'une agence de voyages qui porte le label GFG® :



PARTICIPEZ & GAGNEZ.

Le GFG® récompense votre tranquillité !

Devenez fan de notre page Facebook (recherche : « Fonds de Garantie Voyages ») et postez-y vos **photos de vacances les plus heureuses et insouciantes**. Le GFG® offre chaque mois un **chèque voyage** (d'une valeur de 150 €) au détenteur de la photo la plus originale !



E.R. : Fonds de Garantie Voyages, Avenue de la Métrologie 8, B-1130 Bruxelles. Association d'assurances mutuelles, agréée par arrêté royal du 30/09/1996 (MB 17/09/1996) sous le code 1055 pour pratiquer les opérations d'assurance des branches 16 et 18. **DVN** 04130113

Fonds de Garantie Voyages®
Av. de la Métrologie 8 | B-1130 Bruxelles
www.gfg.be